

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3179

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan de déplacements d'entreprise (PDE) - Convention de partenariat avec le Syndicat mixte pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Kéolis pour le financement d'une partie de cet abonnement - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 pour cent pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine de Lyon

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3179**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Plan de déplacements d'entreprise (PDE) - Convention de partenariat avec le Syndicat mixte pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Kéolis pour le financement d'une partie de cet abonnement - Adaptation tarifaire du réseau TCL ou City Pass PDE à 50 pour cent pour l'ensemble des agents de la Communauté urbaine de Lyon**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2886 du 19 septembre 2005, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a mis en œuvre un plan de déplacements d'entreprise (PDE) sur le site expérimental du 3^e arrondissement de Lyon et approuvé une convention avec le Syndicat mixte pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Kéolis pour participer financièrement aux abonnements annuels pour les déplacements domicile-travail de ses agents sur le réseau TCL, grâce au City Pass PDE à 50 %.

Suite au succès remporté par la mesure sur le 3^e arrondissement et au diagnostic de mobilité réalisé sur l'ensemble des autres sites de l'extension du PDE, le Conseil de communauté a autorisé monsieur le Président, par délibération n° 2007-4191 du 12 juin 2007, à signer l'avenant n° 1 à ladite convention avec le SYTRAL et Kéolis, dans le but d'étendre le bénéfice de cette mesure à tous les agents de la Communauté urbaine qui pourraient y prétendre, à compter du 1^{er} octobre 2007.

La convention venant à échéance le 29 septembre 2008, la Communauté urbaine a approuvé, par délibération n° 2008-0274 du Conseil du 24 septembre 2008, son renouvellement avec le SYTRAL et Kéolis pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} octobre 2008 (convention n° 2008-555).

Par délibération n° 2009-0744 du 11 mai 2009, le Conseil de communauté a adopté l'augmentation de la participation employeur à hauteur de 50 % aux frais d'abonnement City Pass PDE en autorisant monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à ladite convention avec le SYTRAL et Kéolis.

Sachant que l'abonnement City Pass PDE annuel représente une réduction de 50 % par rapport au City Pass TCL, financé à hauteur de 50,60 € par an sur 11 mois par le SYTRAL et à hauteur de 264 € par an sur 11 mois par la Communauté urbaine pour chaque bénéficiaire, avec un prix mensuel d'abonnement de 24 € pour les agents de la Communauté urbaine (tarif au 1^{er} mars 2012), le coût total pour la Communauté urbaine est estimé à 250 800 € pour 950 abonnés, dont 18 744 € pour le budget annexe de l'assainissement.

L'objet du présent dossier est de proposer au Conseil le renouvellement de la convention n° 2008-555 du 29 septembre 2008 arrivant à échéance le 30 septembre 2012, en partenariat avec le SYTRAL et Kéolis, pour le financement d'une partie de l'abonnement aux transports en commun, dans le cadre du plan de déplacements d'entreprise, à compter du 1^{er} octobre 2012 et pour une durée de 4 ans ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve le renouvellement de la convention n° 2008-555 du 29 septembre 2008 conclue avec le Syndicat mixte pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et Kéolis prévoyant une participation de la Communauté urbaine de Lyon de 264 € par an et par abonnement, dans le cadre du plan de déplacements d'entreprise étendu à tous les sites communautaires.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante, estimée à un montant annuel de 250 800 €, sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et suivants - compte 6488 - fonction 020 - opération n° 0P28O2404 pour 232 056 € et au budget annexe de l'assainissement - compte 648 pour 18 744 € - opération n° 2P28O2404.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.